

Conseil manitobain du vieillessement

La présente publication est offerte dans d'autres formats sur demande.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la ligne d'information téléphonique pour personnes âgées

Téléphone : 204 945-6565

Sans frais : 1 800 665-6565

Courriel :

seniors@gov.mb.ca

Site Web :

www.gov.mb.ca/seniors

Les prix seront remis dans le cadre d'une cérémonie de mérite qui aura lieu en octobre 2017

(Mois des aînés et des anciens)

Prix de mérite 2017

Pour célébrer les

Aînés bénévoles

qui ont rendu des services exceptionnels à des personnes de tout âge

Groupes intergénérationnels qui ont fait des contributions exceptionnelles à la communauté grâce à des activités de collaboration

Journalistes

qui ont fait des contributions exceptionnelles grâce à la promotion d'images positives du vieillissement

**La date limite pour poser une
candidature est
le mardi 12 septembre 2017**

Tous les Manitobains peuvent présenter des candidatures!

Nous pouvons tous contribuer à la promotion des images positives du vieillissement et à la reconnaissance des contributions exceptionnelles.

Veillez vous reporter à la page suivante pour le formulaire de nomination et des renseignements importants.

Documents à l'appui :

Cochez cette case si des documents à l'appui sont joints et fournissez-en une description.

-
- Les mises en candidature de journalistes doivent être accompagnées d'exemples de portraits positifs du vieillissement
 - Copies seulement, les originaux ne seront pas retournés; format préféré 21,6 x 27,9 cm (8,5 x 11 po)
-

Quelles sont les contributions exceptionnelles du ou des candidats?

Cochez cette case si des renseignements additionnels ont été joints pour répondre à la section.

Renseignements importants : La sélection des lauréats des prix est uniquement fondée sur les renseignements figurant dans la trousse de mise en candidature et sera évaluée en fonction de la durée (années), du nombre (variété et heures), des répercussions et de l'esprit des contributions exceptionnelles.

Remarque :

- Toutes les candidatures doivent comprendre un formulaire de candidature rempli, une description des contributions exceptionnelles et deux lettres d'appui (et, pour les journalistes, deux exemples de portraits du vieillissement).
- Les candidatures incomplètes ou tardives ne seront pas examinées.
- Les candidats doivent être résidents du Manitoba et leurs activités doivent avoir lieu au Manitoba.
- Les membres du Conseil manitobain du vieillissement ne peuvent être mis en candidature au cours de leur mandat ou pendant l'année qui suit.

Veillez envoyer les demandes dûment remplies par télécopieur, courrier ou courriel à :
Conseil manitobain du vieillissement

155, rue Carlton, bureau 1610, Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8

Télec. : 204 948-2514 / Courriel : seniors@gov.mb.ca

Renseignements additionnels : Téléphone : 204 945-6565 / Sans frais : 1 800 665-6565

Site Web : www.gov.mb.ca/seniors

Date limite : le mardi 12 septembre 2017